



16ème législature

Question N° : 974	De Mme Justine Gruet (Les Républicains - Jura)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères	Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères	
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Condamnation de Mme Pinar Selek par la Cour suprême de Turquie	Analyse > Condamnation de Mme Pinar Selek par la Cour suprême de Turquie.
Question publiée au JO le : 30/08/2022 Réponse publiée au JO le : 06/12/2022 page : 6059		

Texte de la question

Mme Justine Gruet appelle l'attention de Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la condamnation à la prison à perpétuité par la Cour suprême de Turquie de Mme Pinar Selek. Il est rappelé que Mme Selek est sociologue et écrivain née à Istanbul. Elle a notamment travaillé sur la diaspora Kurde, ce qui lui a valu d'être arrêtée par la police Turque en 1998. Elle est accusée par cette dernière d'avoir joué un rôle indirect dans l'explosion qui a eu lieu en juillet 1998 au bazar aux épices d'Istanbul. Or il est avéré que celle-ci a été provoquée par une fuite de gaz. Mme Selek a obtenu la nationalité française en 2017. Elle lui demande de réagir à la condamnation de Mme Pinar Selek par la Cour Suprême de Turquie.

Texte de la réponse

La France, attachée à la liberté de la recherche, apporte tout son soutien à la sociologue Pinar Selek, reconnue innocente à plusieurs reprises par les juridictions turques des faits dont elle a été accusée. La procédure judiciaire dont elle fait l'objet en Turquie et le risque d'arrestation encouru entravent son travail. Exilée en France depuis fin 2011, elle bénéficie de la protection académique de l'université de Strasbourg et de la protection de l'État français sur le territoire national. Mme Selek a trouvé en France un espace pour s'exprimer, enseigner la sociologie et les sciences politiques en tant que maître de conférences à l'Université Côte d'Azur et poursuivre son travail de recherche en toute liberté et sécurité au sein du laboratoire « Unité de Recherches Migrations et Société (URMIS) », unité mixte de recherche sous tutelle de l'Université Côte d'Azur, l'Université Paris Cité, de l'Institut de recherche pour le développement (IRD, UMR 205) et du Centre national de la recherche scientifique (CNRS, UMR 8245). La France continuera de lui apporter le soutien qu'elle lui a toujours accordé depuis le début.